



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°46_CC_2023_CCDS

PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DE FRANCE ACTIVE

Séance du 6 avril 2023

Date de convocation : 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le six avril à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Michel-Ange JEREMIE, Céline REGIS, Véronique JACARIA, Yves VANG, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Eliette BEAUFORT, Sylvio BOCAGE, Jean-Robert CHOCHO, Francine GANE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Diana JAMES, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE, Michelle ORIZONO HORTH, Martine PAPAIX,

Absents excusés ayant donné procuration :

Fidélia BOCAGE à Alex MADELEINE,
Lauric SOPHIE à Jean-Raymond HORTH,
Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT à Jean-Robert CHOCHO,
Célia TARQUIN à François RINGUET,
Céline ZULEMARIO à Roland BERTHIER,
Françoise BRUNO FREDOC à Gaëtan STANISLAS,
Nicolas CHUN HONG CHEUNG à Martine PAPAIX,
Frédéric LLADERES à Rodolphe HORTH,



Absents excusés :

Pierre-Richard AUGUSTIN, Rosange CARENE, Patrick COSSET, Davy RIMANE, Alain YANG,

Absents non excusés :

Jean-Etienne ANTOINETTE, Loriane DECHESNE.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Françoise BRUNO FREDOC.**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« France Active est un mouvement associatif national sans but lucratif créé en 1988 qui se fixe pour mission d'accompagner les entrepreneurs engagés à chaque étape de la vie de leur entreprise : émergence, création/reprise, développement, transformation.

France Active est un groupe associatif qui comprend 3 sociétés financières :

- France Active Garantie (FAG), qui gère des fonds de garantie dotés par les collectivités territoriales et par l'Etat, en partenariat avec les acteurs bancaires ;
- France Active Investissement (FAI), qui collecte des ressources issues de l'épargne solidaire et les investit dans les entreprises sociales et solidaires et les entreprises innovantes socialement sous forme de prêts participatifs ;
- France Active Financement (FAFI), qui assure la gestion centralisée des prêts à taux zéro.

France Active permet à chaque entrepreneur de s'investir dans un projet porteur d'impact positif. Chaque année, France Active accompagne et finance plus de 7700 entrepreneurs et gère un portefeuille de 31 000 entreprises. En complément de son action de financement, France Active conseille près de 2 800 structures de l'Économie sociale et solidaire dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).

Pour répondre aux besoins financiers des projets, France Active apporte des solutions de financements adaptées aux initiatives créatrices d'emplois et d'utilité sociale sous forme de prêts, de garanties d'emprunts bancaires, ou encore de primes pour certains projets. Ces financements permettent de renforcer la structure financière des entreprises et facilite le tour de table financier en permettant aux entrepreneurs d'accéder à des financements complémentaires.

Au-delà de ces interventions financières, France Active réalise un accompagnement adapté des porteurs de projets en leur apportant des conseils sur leur stratégie économique et financière et des connexions avec d'autres entrepreneurs et les acteurs de la communauté économique et solidaire. Cet accompagnement sécurise le développement de leur projet et ainsi les financements apportés. Il permet également de créer les conditions d'un partenariat durable entre l'entrepreneur et sa banque.

Pour déployer son action au plus proche des enjeux économiques et sociaux, France Active a créé avec ses partenaires un réseau de 35 associations territoriales, qui inscrit son action dans tous les territoires, avec l'implication de 650 salariés et plus de 2000 bénévoles.

Pour les territoires ultra-marins, France Active est aujourd'hui déployée à la Réunion, à Saint Martin, en Martinique et partiellement à Mayotte. Conformément à une volonté d'assurer l'égalité territoriale d'accès à son offre de financement et d'accompagnement dans l'ensemble des collectivités d'Outre-mer, France Active propose aujourd'hui de la mettre à disposition des porteurs de projet de Guyane.

L'implantation de France Active en Guyane apporte des réponses de proximité aux besoins des entrepreneurs sociaux, d'une part, qui créent ou consolident des emplois, et d'autre part des personnes en difficulté d'emploi qui souhaitent créer leur entreprise.

La mise en œuvre de l'offre France Active, de conseil, de financement et de mise en réseau en lien avec les partenaires locaux, permettra aux entrepreneurs de viabiliser leur projet et d'accéder aux circuits bancaires et financiers

Le déploiement de France Active en Guyane s'appuie sur deux innovations majeures qui forgent l'identité de France Active :

- **La garantie d'emprunt bancaire** qui vise d'une part à faciliter un accès à la banque pour les entrepreneurs les plus fragiles et les entreprises engagées présentant des modèles économiques hybrides souvent mal appréhendés par la communauté bancaire, et d'autre part à instaurer une relation durable entre le dirigeant et son banquier.
- **L'épargne salariale solidaire**, réel levier financier, qui permet, aux côtés des banques et des financeurs publics d'intervenir sur les besoins de financements les moins couverts (investissements immatériels, fonds de roulement), sur les phases les plus risquées (création, changement d'échelle, rebond) et d'investir dans la durée.

Les acteurs économiques des Savanes rencontrent régulièrement des difficultés à obtenir des prêts auprès des banques.

Les garanties financières mises en place par France active augmentent la confiance des banques envers les emprunteurs potentiels (porteurs de projets, chefs d'entreprise, milieu associatif, divers acteurs économiques, ...).

A ce titre, l'atelier DEVECO « Financement GAL des Savanes » organisé par la CCDS le 25 octobre 2022, a permis de résoudre les difficultés de préfinancement de deux porteurs de projets par la présence simultanée de France Active et d'un établissement bancaire de la place.

Afin de soutenir les missions de France Active sur le territoire de la CCDS vous trouverez en annexe un bilan des actions menées et projets accompagnés. Le budget expérimental est le suivant.

Budget expérimentation

	Réalisé 2021-2022	Prévisionnel 2022-2023
Masses salariales	86 966	71 500
Missions et déplacements	18 718	25 000
Frais de gestion	8 570	11 000
Total charges	114 254	107 500
Collectivité Territoriale de Guyane	25 000	25 000
CDC Banque des Territoires	15 000	15 000
DGCAT	15 000	15 000
DGCCPOP-DECC	15 000	15 000
CACL	15 000	15 000
CCDG	7 500	7 500
CCDS (prévisions)		15 000
Total ressources	92 500	107 500

Valorisations	Réalisé 2021-2022	Prévisionnel 2022-2023
Association Nationale	23 000	25 000
Les Premières de Guyane (mise à disposition de locaux)	9 600	9 600
Association partenaire Nouvelle-Aquitaine	3 000	3 000

Je vous demande de bien vouloir en délibérer quant :

- L'approbation de la participation de la CCDS à France ACTIVE pour un montant de cinq mille euros (5000 €)
- L'inscription au budget des crédits nécessaires au paiement de cette convention
- L'autorisation au Président de signer toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu la création de la Communauté de Communes des Savanes par arrêté n° 2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 du Préfet de Guyane ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) renforce les compétences des communautés de communes et d'agglomération ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu le Code de la commande publique, en particulier son article R 2194-8 ;

Vu l'avis de la commission mixte du 17 novembre 2022 ;

Vu l'avis de la commission des finances du 7 mars 2023

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 21 mars 2023 ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : PREND acte du rapport de Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : APPROUVE la participation de la CCDS à France ACTIVE pour un montant de cinq mille euros (5 000 €).

ARTICLE 3 : AUTORISE l'inscription au budget des crédits nécessaires au paiement de cette convention pour l'année 2023.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à **SIGNER** tous les actes afférents à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de procurations : 08

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 6 avril 2023

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

François RINGUET

